

METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE

APPROBATION DU CADRE D'INTERVENTION FINANCIÈRE EN FAVEUR DES FORMATIONS LABELLISÉES GRANDE ÉCOLE DU NUMÉRIQUE – LABEL GEN

Il s'agit d'approuver un cadre d'intervention financière en faveur des formations labélisées Grande École du Numérique afin d'accompagner les filières d'avenir qui favorisent l'accès à l'emploi.

Former les personnes aux métiers liés au numérique pourraient répondre à ce défi. D'autant que sur le territoire métropolitain figurent plusieurs entreprises tournées dans le domaine du numérique.

Ces entreprises ont souvent du mal à recruter localement. Pourtant le taux de chômage, et plus particulièrement de certains Quartier Politique de la Ville (QPV) et de la population féminine, demeurent très élevés.

Sous forme d'un appel à projet, la sélection des associations sera guidée par les principes d'intervention financière suivant :

CRITERES « GRANDE ÉCOLE DU NUMÉRIQUE » :

- Que chaque formation se doit de former gratuitement au minimum 10 personnes peu ou pas qualifiées, en recherche d'emploi, par session. L'objectif ultime étant d'atteindre 80% de personnes formées disposant d'un niveau bac ou inférieur au bac,
- Que les formations labellisées doivent intégrer un minimum de 30% de femmes,
- Qu'une priorité est donnée aux formations situées dans les Quartiers Politique de la Ville (QPV).

CRITERES « CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE » :

- Localisation : être situé sur le Territoire Marseille Provence avec une attention pour les résidents des QPV ou de Veille Active. Les projets d'autres territoires de la Métropole pourraient être instruits selon le niveau de consommation de l'enveloppe dédiée à l'appel à projet ;
- Public : retenir dans les effectifs recrutés une proportion significative de public suivi par les 3 PLIE Marseille Provence ;
- Partenariat : être en lien avec les services de la Métropole : Politique de la Ville, Emploi-Insertion, ESR ;
- Relation avec le monde économique : connaissance des entreprises pouvant recruter les publics formés....

Enfin, une délibération subséquente viendra préciser la répartition entre les structures bénéficiaires.